

Ordre des Avocats 3, Place Arago - ☎ 04 68 35 52 29

Bâtonnier Monsieur le Bâtonnier Hervé GERMA

Administrateurs EFACS

Titulaire **Maître Anne BAISSAS
de GUARDIA**

04 68 51 81 00

Suppléant

Maître Yann MERIC

04 68 51 49 31



Médiation

Ouvert à tous

Monsieur Michel DEALBERTI

Avocat honoraire au Barreau de Saint Etienne, Ancien Bâtonnier
Président de la Fédération Nationale des Centres de Médiation

Maître Marie-Paule LEQUENNE

Avocat au Barreau de Montluçon
Médiateur Familial DE, Présidente de Montluçon-Médiation

Objectif

Sensibilisation à la Médiation

Contenu

- Présentation de la Fédération Nationale des Centres de Médiation
- Actions et objectifs / Déontologie du médiateur
- L'expérience du centre de Montluçon / Les formations proposées
- Le processus de médiation / Rémunération du médiateur
- Champs d'activité et prescripteurs de médiation / L'avocat qui assiste son client
- Évolutions suivant les conclusions de la Commission GUINCHARD

Méthode Présentation théorique et pratique - Echanges avec la salle

Lieu de formation : Ordre des Avocats (au dessus de la brasserie « café Vienne »)

L'avocat et la médiation

Vendredi 3 Octobre 08

14 h 30 – 17 h 30

Demi-journée

Places limitées à 40

90€

Vie professionnelle

Ouvert à tous

Colloque International

sous la Présidence de **Monsieur Fabrice PICOD**
Professeur à l'Université Paris II, Panthéon-Assas

Matin

8 h 00 Accueil des participants

8 h 30 Loyauté et répression des fraudes commerciales

Monsieur François FERAL

Professeur à l'Université Via Domitia de Perpignan
Président honoraire de l'Université

8 h 45 Perspectives pour une réécriture du code de la consommation

Monsieur Yves PICOD

Professeur à l'Université Via Domitia de Perpignan
Doyen de la faculté de droit, Directeur du CDED

9 h 15 Loyauté du commerce et libre circulation des marchandises

Monsieur Fabrice PICOD

Professeur à l'Université Paris II, Panthéon-Assas

10 h 30 Loyauté du commerce et libre prestation des services

Monsieur Claude BLUMANN

Professeur à l'Université Paris II, Panthéon-Assas

11 h 00 Loyauté du commerce et libre circulation des capitaux

Monsieur Patrick JUILLARD

Professeur émérite de l'Université Paris I, Panthéon Sorbonne

Après-midi

14 h 30 Loyauté du commerce et droit européen des marchés publics

Monsieur Marcel SOUSSE

Professeur à l'Université Via Domitia de Perpignan

15 h 00 Loyauté du commerce et droit européen de la concurrence

Madame Catherine PRIETO

Professeur à l'Université Paris I, Panthéon-Sorbonne

15 h 30 Loyauté du commerce et droit européen de la consommation

Monsieur Jules STUYCK

Professeur à l'Université de Leuven (Belgique)

16 h 45 Loyauté du commerce et droit social européen

Madame Sylvie ROBIN-OLIVIER

Professeur à l'Université Paris X, Nanterre

17 h 15 Loyauté du commerce et droit des relations extérieures de l'U. E.

Madame Christine KADDOUS

Professeur à l'Université de Genève (Suisse)

Directrice du Centre d'études juridiques européennes

17 h 45 Conclusions

Monsieur Marc FALLON

Professeur à l'Université de Louvain-la-Neuve (Belgique)

18 h 45 Clôture du colloque

Lieu de formation : Université de Perpignan 52, Avenue Paul Alduy, Via Domitia Amphi Y

Loyauté du commerce et droit de l'Union européenne

Vendredi 24 Octobre 08

8 h 45 – 12 h

et

14 h 30 – 18 h 45

Journée complète

Places limitées à 100

Droit de l'enfant

Public : avocats d'enfant

<p>Madame Caroline CABRIT Psychologue clinicienne, spécialiste en victimologie Psychologue de l'AASPS de Carcassonne (antenne INAVEM)</p>	<p>Entretien avec les mineurs Modules 1 à 3</p>
<p style="text-align: center;">Jour 1</p> <p>Objectif et contenu Acquérir des connaissances sur le développement psychique de l'enfant pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer ses capacités de discernement - Reconnaître et comprendre la parole de l'enfant <p>I. Les étapes du développement de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les besoins et les compétences de l'enfant en fonction de son âge - L'évolution du rapport à la loi chez le mineur <p>II. L'enfant victime</p> <ul style="list-style-type: none"> - Son fonctionnement psychique - Sa parole <p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposés théoriques et discussions - Travail en petits groupes 	<p>Vendredi 7 Novembre 08</p> <p>9 h 30 – 12 h 30</p> <p style="text-align: right;">et</p> <p>14 h – 17 h</p> <p style="text-align: right;">Et</p>
<p style="text-align: center;">Jour 2</p> <p>Objectif et contenu Développer un niveau de communication permettant une meilleure approche de l'enfant</p> <p>I. La démarche d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir des objectifs d'entretien - Distinguer les différents moments de l'entretien (poser le cadre, écouter, questionner) <p>II. Gérer les débordements émotionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître et comprendre les débordements émotionnels - Comment les anticiper <p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposés théoriques et discussions - Travaux en petits groupes - Étude de cas - Application des outils et des techniques proposées 	<p>Vendredi 28 Novembre 08</p> <p>9 h 30 – 12 h 30</p> <p style="text-align: right;">et</p> <p>14 h – 17 h</p> <p style="text-align: right;">Et</p>
<p style="text-align: center;">Jour 3</p> <p>Objectif Entraînement au traitement et à l'analyse des données de l'entretien Analyse de la pratique de l'entretien avec les mineurs Partage d'une expérience commune</p> <p>Contenu Présentation d'étude de cas</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'une situation - Echange - Analyse et réflexion autour du cas - Propositions <p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> - Échange autour d'une pratique commune - Simulation d'entretien <p><i>Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan (au dessus de la brasserie « café Vienne »)</i></p>	<p>Vendredi 12 Décembre 08</p> <p>10 h – 13 h</p> <p style="text-align: right;"><i>Deux journées et demi indissociables</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Places limitées à 12</i></p> <p style="text-align: right;">450 €</p>

Drout public

Public : spécialistes

Monsieur Rémy SCHWARTZ

Conseiller d'État
Président de la 7^{ème} sous-section du contentieux
Professeur associé à l'Université de Paris I

Marchés publics : actualité jurisprudentielle

Drout public et contentieux actualité jurisprudentielle

Objectif et contenu

Séance d'actualisation sur le thème des marchés publics et en droit public, en fonction des dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

Vendredi 5 Décembre 08

9 h 30 – 12 h 30

et

14 h – 17 h

Journée complète

Places limitées à 40

Méthode

Exposé théorique et pratique. Questions / Réponses - Échanges

*Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan
(au dessus de la brasserie « café Vienne »)*

180 €

Voies d'exécution

Public : spécialistes

Maître Denis TALON

Avocat au Barreau de Paris
Ancien Président de l'association Droit et Procédure
Ancien Chargé d'enseignement à Paris 1

Sûretés, mesures d'exécution et procédure

Objectif

Les sûretés font partie, avec les mesures conservatoires, de réflexes que tout juriste doit privilégier, avant de s'engager dans une procédure ou dans une négociation susceptible de déboucher sur des voies d'exécution. Qu'il s'agisse de meubles ou d'immeubles, il faut également en connaître la variété

Mardi 27 janvier 09

9 h – 12 h

et

13 h – 15 h

Contenu

1 - Les sûretés

Immobilières

- Hypothèques
- Antichrèses

Mobilières

- Nantissements divers
- Parts sociales / Fonds de commerce

Les succédanés

- Conventions de porte-fort
- Cautionnements

2 - Les mesures conservatoires

Mobilières

- Comptes bancaires / Coffres-forts
- Automobiles
- Autres

Immobilières

- Hypothèques

3 - Les voies d'exécution

- Saisie attribution / appréhension
- Saisie immobilière / sur Rémunérations

Journée complète

Méthode

Exposé théorique et pratique. Questions / Réponses - Échanges

Places limitées à 50

*Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan
(au dessus de la brasserie « café Vienne »)*

150 €

Déontologie

Ouvert à tous

Maître Denis TALON Avocat au Barreau de Paris Ancien Président de l'association Droit et Procédure	L'honoraire
Objectif et contenu 1 - Initiation à la notion de dépens <ul style="list-style-type: none">- Textes applicables- Principes de la postulation- Applications pratiques 2 - Les honoraires <ul style="list-style-type: none">- Les textes- La jurisprudence- La convention d'honoraires	Mardi 27 Janvier 09 15 h – 17 h 30 <i>Demi-journée</i> <i>Places limitées à 50</i>
Méthode Exposé théorique et pratique. Questions / Réponses - Échanges	
<i>Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan (au dessus de la brasserie « café Vienne »)</i>	75 €

Droit immobilier

Séance d'actualisation des connaissances

Monsieur Franck LESAGE Professeur associé à l'ICH de Montpellier Juriste d'entreprise	Les nouveaux délais de prescription en matière de construction
Objectif et contenu <ul style="list-style-type: none">- Révision des règles de prescription applicables en matière de responsabilité et d'assurance de la construction- Étude de l'impact de la loi du 17 juin 2008 sur les délais des différentes responsabilités et des différentes assurances de la construction	Samedi 31 Janvier 09 9 h 15 – 12 h 45 <i>Demi-journée</i> <i>Places limitées à 30</i>
Méthode <ul style="list-style-type: none">- Travail d'atelier à partir de l'analyse en commun de tableaux détaillant les régimes de prescription anciens et nouveaux- Analyse de cas pratiques récapitulatifs	
<i>Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan (au dessus de la brasserie « café Vienne »)</i>	105 €

Patrimoine

Public : généralistes et spécialistes

Monsieur Lionel TIXIER Consultant Lexfi Associés Maître de Conférences associé à l'Université d'Auvergne	Cycle de formation : La constitution du patrimoine
Objectif <ul style="list-style-type: none">- Parcourir les moyens existant pour se constituer un patrimoine- Passer en revue les outils de constitution de patrimoine	Lundi 23 Février 09 9 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h
Contenu <ul style="list-style-type: none">- Contrat d'assurance vie multi support / PEA- Placements monétaires / obligataires / actions- Investissements immobiliers	
Méthode Présentation d'une méthodologie d'investissement	<i>Journée complète</i> <i>Places limitées à 50</i>
Suite du cycle à Béziers le 27 mars 2009	
<i>Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan (au dessus de la brasserie « café Vienne »)</i>	210 €

Droit public

Aucune connaissance spécifique en droit des marchés publics n'est indispensable pour cette formation

<p>Madame Florence VILBOIS-CROS Responsable du Service juridique et des Marchés Publics de la Communauté d'agglomération de Béziers</p> <p>Objectif : acquérir et maîtriser les fondements du cadre juridique des DSP</p> <p>Contenu Distinction entre délégation, régie directe et marché public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régie directe / chargée de l'exploitation d'un service public / dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière - Les critères de définition des DSP et la distinction avec les autres contrats de la commande publique (marchés publics, contrats de partenariat...) <p>DSP et droit communautaire</p> <p>I/ Les éléments constitutifs d'une DSP</p> <p>L'existence d'un service public (SP)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les lois du SP (continuité, égalité, mutabilité...) - Les services publics susceptibles d'être délégués <p>Une collectivité publique (CP) délégante</p> <p>Un délégataire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises du secteur privé, les SEM, les associations, les collectivités locales et les établissements publics <p>L'existence d'un accord entre la CP et le délégataire</p> <p>La nature de l'accord financier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le critère tiré du mode de rémunération <p>II/ Techniques de délégation et leurs conséquences</p> <p>Techniques de dévolution contractuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - La concession, l'affermage, la régie intéressée, la gérance, le bail emphytéotique administratif <p>Les conséquences de la dévolution contractuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conséquences sur les agents, sur les biens, conséquences fiscales <p><i>Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan (au dessus de la brasserie « café Vienne »)</i></p>	<p>Les délégations de service public 1ère partie</p> <p>Vendredi 27 Février 09</p> <p>9 h 30 – 12 h 30</p> <p>et</p> <p>14 h – 17 h</p> <p>Formation indissociable de celle du Vendredi 13 Mars 09</p> <p><i>Formation sur deux journées complètes</i></p> <p><i>Places limitées à 40</i></p> <p>360 €</p> <p>(pour les 2 jours)</p>
---	--

Droit des étrangers

Public : généralistes

<p>Madame le Premier Conseiller Elydia FERNANDEZ Commissaire du Gouvernement Cour Administrative d'Appel de Marseille</p> <p>Monsieur Nicolas FERRAN Membre de la CIMADE Montpellier</p> <p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappels de fondamentaux et actualisation (textes jurisprudence après les réformes Sarkozy et Hortefeux) - Pratique et gestion des différents recours, compétences des juges - Réflexions sur les pratiques <p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visa / Titres de séjour / Régularisation <p>Méthode Présentation synthétique des connaissances et approche pratique</p> <p><i>Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan (au dessus de la brasserie « café Vienne »)</i></p>	<p>Entrée et séjour 1ère partie</p> <p>Vendredi 6 Mars 09</p> <p>10 h – 13 h</p> <p>et</p> <p>14 h – 17 h</p> <p><i>Journée complète</i></p> <p><i>Places limitées à 40</i></p> <p>180 €</p>
---	---

Droit public

Aucune connaissance spécifique en droit des marchés publics n'est indispensable pour cette formation

<p>Madame Florence VILBOIS-CROS Responsable du Service juridique et des Marchés Publics de la Communauté d'agglomération de Béziers</p> <p>Objectif et contenu</p> <p>I/ Le déroulement d'une procédure de passation de DSP</p> <p>La procédure de DSP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préalable à la procédure : la consultation des commissions et comités - Délibération sur le principe de la DSP / Publicité - Candidatures des entreprises / Commission d'ouverture des plis - Offres des entreprises retenues / Négociation - Signature du traité / Conclusion des avenants <p>Le contrôle juridictionnel de la procédure de DSP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de référé précontractuel / manquements et sanctions <p>II/ L'exécution d'une convention de DSP</p> <p>Clauses générales du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions générales, les stipulations prohibées <p>Les clauses particulières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du délégataire - Pouvoirs de modification, sanction et résiliation - Imprévision / Durée des conventions - Sous-traitance et Cession des conventions de DSP <p>III/ Les contrôles de la gestion déléguée</p> <p>Les obligations de transparence Rapport du délégataire, communication des documents, commission consultative des services publics locaux</p> <p>Le contrôle de légalité / de la justice administrative Recours pour excès de pouvoir et ses limites / contentieux de pleine juridiction</p> <p>Le contrôle de La Chambre régionale des comptes Des compétences renforcées en matière de gestion déléguée</p> <p>Le contrôle de la concurrence / Le contrôle pénal</p> <p><i>Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan (au dessus de la brasserie « café Vienne »)</i></p>	<p>Les délégations de service public 2ème partie</p> <p>Vendredi 13 Mars 09</p> <p>9 h 30 – 12 h 30</p> <p style="text-align: right;">et</p> <p>14 h – 17 h</p> <p>Formation indissociable de celle du Vendredi 27 Février 09</p> <p style="text-align: right;"><i>Formation sur deux journées complètes</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Places limitées à 40</i></p> <p style="text-align: right;">360 €</p> <p style="text-align: right;">(pour les 2 jours)</p>
---	--

Droit des étrangers

Public : généralistes

<p>Madame le Premier Conseiller Elydia FERNANDEZ Commissaire du Gouvernement Cour Administrative d'Appel de Marseille</p> <p>Monsieur Nicolas FERRAN Membre de la CIMADE Montpellier</p> <p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappels de fondamentaux et actualisation (textes jurisprudence après les réformes Sarkozy et Hortefeux) - Pratique et gestion des différents recours, compétences des juges - Réflexions sur les pratiques <p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Regroupement familial - Statut de réfugiés - Asiles - Statut d'apatride - Autres protections particulières (protection subsidiaire, protection temporaire) <p>Méthode Présentation synthétique des connaissances et approche pratique</p> <p><i>Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan (au dessus de la brasserie « café Vienne »)</i></p>	<p>Entrée et séjour 2ème partie</p> <p>Vendredi 20 Mars 09</p> <p>10 h – 13 h</p> <p style="text-align: right;">et</p> <p>14 h – 17 h</p> <p style="text-align: right;"><i>Journée complète</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Places limitées à 40</i></p> <p style="text-align: right;">180 €</p>
--	---

Patrimoine

Public : généralistes et spécialistes

Monsieur Lionel TIXIER Consultant Lexfi Associés Maître de Conférences associé à l'Université d'Auvergne	Gestion du patrimoine : utilité de l'assurance vie Aspects légaux du Code des assurances
Objectif	Vendredi 24 Avril 09
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les implications civiles et fiscales de la souscription d'un contrat d'assurance vie - Utiliser ce contrat dans la gestion de patrimoine - Prévenir les risques juridiques de ces souscriptions et optimiser la transmission, tant d'un point de vue civil que fiscal 	9 h – 12 h 30
Contenu	et
<ul style="list-style-type: none"> - Droits et obligations des souscripteurs / bénéficiaires / héritiers / créanciers - Optimisation civile / fiscale 	13 h 30 – 17 h
Méthode	
Exposé des principes et analyse des avantages et inconvénients des différents outils participant à la gestion du patrimoine	
Présentation des limites des montages patrimoniaux visant à limiter les droits des héritiers et des créanciers	<i>Journée complète</i>
Suite du cycle à Carcassonne le 15 mai 2009	<i>Places limitées à 50</i>
<i>Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan (au dessus de la brasserie « café Vienne »)</i>	210 €

Procédure civile

Public : généralistes

Monsieur Yves BLANC-SYLVESTRE Conseiller à la Cour d'appel de Montpellier	L'appel
Objectif	Vendredi 15 Mai 09
Donner aux participants une culture juridique sur la procédure d'appel	10 h – 13 h
Contenu	et
Procédure devant la cour d'Appel	14 h – 17 h
<ul style="list-style-type: none"> - Appel Incident, provoqué - Forme et Mode de l'appel - Procédure de mise en état devant la Cour - Incident d'appel - Effet de l'appel 	
Méthode	<i>Journée complète</i>
Cours théorique et réponse aux questions	<i>Places limitées à 40</i>
<i>Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan (au dessus de la brasserie « café Vienne »)</i>	180 €

Patrimoine

Public : généralistes et spécialistes

<p>Monsieur Lionel TIXIER Consultant Lexfi Associés Maître de Conférences associé à l'Université d'Auvergne</p> <p>Objectif et contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir les aspects juridiques et économiques du démembrement de propriété - Avantages et inconvénients de cette technique patrimoniale <p>Méthode</p> <p>Exposé théorique et pratique. Questions / Réponses</p> <p><i>Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan (au dessus de la brasserie « café Vienne »)</i></p>	<p>Cycle de formation : le Patrimoine Utilité du démembrement de propriété</p> <p>Vendredi 19 Juin 09</p> <p>9 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h</p> <p><i>Journée complète</i> <i>Places limitées à 50</i></p> <p>210 €</p>
--	--

Droit de l'environnement / Droit de la consommation / Droit rural / Droit communautaire

Ouvert à tous

<p>Monsieur Christian SIATKA Directeur R&D - École de l'ADN Chargé de cours à L'université de Nîmes</p> <p>Sensibiliser les participants aux réglementations françaises et européennes spécifiques à l'utilisation, la détection et la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM)</p> <p>Contenu</p> <p>OGM : définitions et réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un OGM / Pourquoi les OGM en agroalimentaire - Les avantages des plantes génétiquement modifiées - Les risques que présentent les OGM pour l'environnement ou la santé - Réglementation en vigueur, évolutions prévues, en France et en Europe <p>Cultures et expérimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> - La levée du « moratoire de fait » / Les retombées du Grenelle de l'environnement - Le contrôle des essais et la détection d'OGM - Application pratique : détection d'un transgène sur le soja Round Up résistant <p>Méthode</p> <p>Les participants réalisent un contrôle par électrophorèse sur des échantillons. Ils sont comparés à deux échantillons de contrôle : un soja transgénique RRS, et un soja garanti non transgénique</p> <p><i>Lieu de formation : Ordre des Avocats</i></p>	<p>OGM, réglementation française et européenne</p> <p>Vendredi 11 Septembre 09</p> <p>9 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h</p> <p><i>Journée complète</i> <i>Places limitées à 15</i></p> <p>210 €</p>
--	---

Droit immobilier

Public : spécialistes

Monsieur Franck LESAGE

Professeur associé à l'ICH de Montpellier
 Juriste d'entreprise

Les responsabilités des constructeurs

Objectif et contenu

Samedi 26 Septembre 09

1. Avant la réception des travaux

- Distinguer les différentes responsabilités supportées par les constructeurs avant la réception des travaux
- Connaître l'enjeu de cette réception

9 h 30 - 12 h 30

et

2. Après la réception des travaux

- Distinguer les différentes conditions des garanties et responsabilités post-réception
- Identifier les hypothèses de responsabilité de droit commun après réception

13 h 30 - 16 h 30

Journée complète

Méthode

Travail d'atelier à partir de l'analyse en commun de cas pratiques

Places limitées à 30

Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan (au dessus de la brasserie « café Vienne »)

180 €

Techniques de communication

Ouvert à tous

Société de Production Artistique et Cinématographique Européenne (La SPACE) Intervenant : Monsieur Fred SAUREL

Techniques de communication

Objectif et contenu

Gagner en aisance, lors de plaidoiries, réunions, accueils de clientèle, et autres prestations orales en public

Formation en 3 étapes

**Vendredi 9 Octobre
 09**

1. Expression Corporelle

Prendre conscience du corps : sentir ses réactions en toute circonstance (blocage de respiration, tensions dues au stress)
 Gagner en réceptivité et en réactivité, savoir se concentrer avec précision

9 h – 13 h

et

2. Improvisation

Le langage non-verbal : la "gestuelle", mode de communication majeur
 Travail d'analyse de "comportement" au travers de mises en situation : accueil ; client au cabinet, salle d'audience, réunion - confrontation

14 h – 18 h

3. Lecture

Débit et pauses : respirer là où il faut, pour rendre le message intelligible
 Mimétisme respiratoire pour tenir en haleine un public
 L'interprétation : donner un sens au texte, le respirer, lui trouver son rythme
 Les outils du phrasé : les silences, les inflexions, l'intensité et les ruptures

Méthode

Avec les outils de l'art dramatique, par des exercices, des mises en situation et des jeux de rôles, vaincre les obstacles intérieurs et gagner en charisme

Journée complète

Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan (au dessus de la brasserie « café Vienne »)

Places limitées à 20

240 €

Monsieur Franck LESAGE

Professeur associé à l'ICH de Montpellier
Juriste d'entreprise

Objectif et contenu

- Analyser le domaine d'application et le régime des deux assurances obligatoires
- Intégrer la jurisprudence applicable à ces garanties
- Rassembler les différentes conditions d'application de toutes les assurances non obligatoires

Méthode

Travail d'atelier à partir de l'analyse en commun de cas pratiques

Lieu de formation : Ordre des Avocats de Perpignan (au dessus de la brasserie « café Vienne »)

Les garanties d'assurance des constructeurs

Samedi 10 Octobre 09

9 h 30 – 12 h 30

et

13 h 30 – 16 h 30

Journée complète

Places limitées à 30

180 €

